



RAPPORT ANNUEL 2006



Commission des assurances  
du Nouveau-Brunswick

New Brunswick  
Insurance Board

Le 1<sup>er</sup> mars 2007

L'honorable Thomas J. Burke, c.r.  
Ministre de la Justice et de la Consommation  
Province du Nouveau-Brunswick  
Case postale 6000  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)  
E3B 5H1

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick et en conformité avec l'article 19.9 de la *Loi sur les assurances*, j'ai le plaisir de présenter notre rapport annuel pour l'année civile 2006. Le rapport contient un survol de nos activités pour l'année ainsi que les états financiers vérifiés pour l'exercice financier 2005-2006 se terminant le 31 mars 2006.

Le tout respectueusement soumis,



Paul D'Astous  
Président et chef de la direction  
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick



# Table des matières

<b>Lettre au ministre</b> .....	<b>i</b>
<b>I. Mot du président</b> .....	<b>2</b>
<b>II. Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>III. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2006</b> .....	<b>3</b>
<b>IV. Bilan de l'année</b> .....	<b>3</b>
<b>a.</b> Sensibilisation accrue au sujet de la CANB ainsi que du rôle et de la responsabilité des consommateurs .....	<b>3</b>
<b>b.</b> Ordonnance d'une réduction substantielle des tarifs de l'indemnisation directe – dommages matériels concernant les véhicules de loisirs pour la Facility Association (FA) .....	<b>4</b>
<b>c.</b> Processus de dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme, véhicules commerciaux et véhicules divers .....	<b>4</b>
<b>d.</b> Nouveaux tarifs d'assurance automobile, véhicules de tourisme, pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick .....	<b>5</b>
<b>e.</b> Décision de procéder à l'examen de tous les dépôts de demandes de la Facility Association par le biais d'audiences publiques .....	<b>5</b>
<b>f.</b> La Commission abordera la question de la confidentialité .....	<b>5</b>
<b>V. La Commission</b> .....	<b>5</b>
<b>VI. Opérations de la CANB</b> .....	<b>6</b>
<b>Annexe A :</b> Commission des assurances du Nouveau-Brunswick – Résumé des décisions concernant les tarifs 2006 .....	<b>7</b>
<b>Annexe B :</b> Commission des assurances du Nouveau-Brunswick – États financiers vérifiés de l'exercice financier 2005-2006 (au 31 mars 2006) .....	<b>11</b>

## I. MOT DU PRÉSIDENT

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB) a connu deux excellentes années d'évolution conduisant à une solution « 100 p. 100 néo-brunswickoise » en matière de tarifs d'assurance automobile équitables pour les consommateurs. Je suis fier de dire que la CANB a évolué en une organisation professionnelle de haut niveau qui continue de rencontrer ses buts et objectifs.

Nommé président en 2006 après avoir agi durant quinze mois en tant que vice-président de la Commission, j'ai dû me préparer à effectuer un départ rapide! Il a fallu s'attaquer à de nombreuses initiatives et priorités essentielles qui m'ont permis d'appliquer mon expérience à diverses activités telles que, tout récemment, le processus de dépôt de demandes de 2006. Malgré le fait que la Commission soit un organisme relativement nouveau, nous avons mis en place des tarifs justes et raisonnables pour les conducteurs et nous continuons à créer un environnement de plus en plus concurrentiel afin d'attirer les compagnies d'assurances vers cette province. Voici un bref survol des réalisations résultant du rôle de leadership assumé par la CANB.



Nous avons respecté la stricte date d'échéance du 1<sup>er</sup> janvier pour la mise en place de notre première année complète de décisions tarifaires en ce qui concerne les véhicules de tourisme ainsi que les véhicules commerciaux et véhicules divers. En outre, la Commission a travaillé avec l'industrie à la mise en place d'une protection d'indemnisation directe – dommages matériels adéquate concernant les véhicules commerciaux et véhicules divers. Ceci a donné lieu à une tarification plus appropriée pour l'assurance de motocyclettes, motoneiges, VTT et cyclomoteurs.

Pour remplir notre mission d'intendance, nous avons éduqué les conducteurs néo-brunswickois face à leur responsabilité à l'égard de l'assurance automobile. Telle fut l'impulsion de notre campagne stratégique de sensibilisation « Vous êtes aux commandes! » au cours de laquelle nous invitons instamment les conducteurs et les conductrices à « comparez, consultez et choisissez ». Cette campagne intégrée incluait bon nombre de séances d'information publique « portes ouvertes » tenues un peu partout à travers la province. En outre, notre programme de publipostage a ouvert le dialogue dans tous les foyers du Nouveau-Brunswick.

La CANB continue de travailler en étroite collaboration avec le Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances. Les deux organismes ont travaillé en collaboration tout au long de l'année, y compris durant les journées portes ouvertes. La Commission reconnaît l'importance d'entretenir des relations solides avec le Bureau qui traite directement avec les conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick. Notre relation de travail étroite garde la Commission informée sur les enjeux importants, lui permettant de trouver des solutions proactives. Développer une relation solide avec le protecteur du consommateur continuera d'être une priorité pour la Commission pour rester au diapason des conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick.

Le 15 novembre 2006, la CANB a émis 43 décisions concernant les compagnies souscrivant de l'assurance pour voitures de tourisme au Nouveau-Brunswick. Celles-ci ont mené à une réduction combinée de 7,6 p. 100 qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Comme suite à l'élection provinciale, le gouvernement dirigé par le premier ministre Shawn Graham a rempli une promesse d'élection en établissant un processus de négociation entre l'industrie de l'assurance et le gouvernement provincial. Outre la réduction déjà approuvée par la CANB, l'entente qui a résulté de la négociation apporte une réduction additionnelle des tarifs moyens pour une réduction totale de 13,5 p. 100 sur les tarifs de 2007 par rapport aux tarifs de 2006. Ceux-ci entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007. L'entente exige, en outre, que l'industrie élimine le sexe comme critère d'évaluation, et les territoires tels qu'ils existent aujourd'hui seront éliminés d'ici 2008.

Les tarifs ont baissé de 32 p. 100 au total durant les 30 derniers mois, selon le Bureau d'assurance du Canada (BAC). Si l'on combine les réductions obtenues durant les 30 derniers mois, en plus des réductions en 2007, nous devrions voir des réductions de plus de 40 p. 100 d'ici décembre 2007.

Le travail accompli durant l'année envoie un message à l'effet que le Nouveau-Brunswick possède un marché d'assurance dynamique qui incite un plus grand nombre de compagnies d'assurances à vendre leurs produits ici. Nous continuons de voir grandir le nombre de compagnies d'assurances intéressées à vendre de l'assurance automobile dans notre province.

Je suis confiant du rôle que la Commission joue envers le succès de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Elle peut donc aller au devant des possibilités et à faire face aux défis qui se présenteront dans l'avenir. La Commission, sa direction et tout son personnel sont déterminés à garder l'assurance automobile sur une voie équilibrée. Ensemble avec le gouvernement et l'industrie, nous sommes en mesure d'assurer la stabilité du marché de l'assurance dans un environnement concurrentiel pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick.

## II. INTRODUCTION

La Commission des assurances du Nouveau-Brunswick (CANB) est un tribunal administratif quasi judiciaire établi par le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2004 en tant qu'organisme chargé de régler les tarifs d'assurance automobile. La CANB est un organisme autonome qui fonctionne indépendamment du gouvernement. La *Loi sur les assurances* requiert que les assureurs déposent leurs demandes de tarifs au minimum une fois tous les 12 mois. La Commission, le personnel et ses actuaire examinent les demandes déposées afin de s'assurer que les tarifs proposés sont justes et raisonnables. La CANB renseigne également les consommateurs au sujet des questions d'assurance automobile.

La mission de la Commission est de s'assurer que les tarifs d'assurance automobile au Nouveau-Brunswick soient :

- justes et raisonnables
- basés sur l'expérience du conducteur néo-brunswickois
- basés sur l'expérience de la compagnie au Nouveau-Brunswick
- comparables aux tarifs des autres provinces de l'Atlantique

Ce rapport met en relief les activités et les réalisations accomplies au cours de l'année civile 2006, la deuxième année civile d'activité de la Commission. En vertu de la législation, la CANB a l'obligation de rendre compte de ses activités de l'année précédente au ministre de la Justice au plus tard le 1<sup>er</sup> mars.

Tel qu'il est imposé par la *Loi sur les assurances*, les coûts d'exploitation de la CANB sont imputés à l'industrie de l'assurance par le biais d'évaluations annuelles.

## III. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2006

- Lancement d'une campagne de sensibilisation du public
- Réductions des tarifs de 7,6 p. 100 en moyenne pour les véhicules de tourisme
- Mise en oeuvre des nouveaux règlements entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2007, qui exigeront que le sexe soit supprimé comme critère de tarification au Nouveau-Brunswick
- Ordonnance d'une réduction substantielle des tarifs de l'indemnisation directe – dommages matériels concernant les véhicules de loisirs pour la Facility Association (FA)

## IV. BILAN DE L'ANNÉE

### a. Sensibilisation accrue au sujet de la CANB ainsi que du rôle et de la responsabilité des consommateurs

#### *Séances d'information portes ouvertes pour le grand public*

En mai 2006, la CANB a lancé une campagne de sensibilisation. Les membres de la CANB, en collaboration avec le Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances, ont convié les conducteurs et les conductrices du Nouveau-Brunswick à des journées portes ouvertes d'information pour le grand public dans le cadre de la campagne d'information « Vous êtes aux commandes! ».

Les membres de la Commission ont envoyé des invitations afin de rencontrer dirigeants communautaires, courtiers et représentants de l'industrie en sept endroits à travers la province. L'intention était d'offrir de l'information à propos de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick; parler des réalisations de la CANB jusqu'à présent; discuter des travaux en cours et obtenir de la rétroaction au moyen de discussions d'ordre général.

Le message a été reçu cinq sur cinq : les conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick étaient plutôt satisfaits des réformes et des résultats à ce jour. Toutefois, la Commission continuera d'être vigilante et proactive à propos des enjeux de l'avenir et continuera de travailler en collaboration avec le Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.

## *Campagne de publipostage*

Postes Canada a livré des brochures d'information conçues par des professionnels à environ 324 000 foyers au Nouveau-Brunswick entre les 28 et 30 juin 2006.

L'objectif de cet élément de la campagne stratégique de sensibilisation était de renseigner les consommateurs au sujet du rôle et des réalisations de la CANB tout en fournissant les coordonnées à la fois de la CANB et du Bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances.

### *Présentation du « logo » officiel de la CANB*

En juin 2006, la CANB a présenté son nouveau logo. Le logo abordait la nécessité pour la Commission d'établir une identité bilingue efficace sur tout le matériel de la Commission y compris les brochures de publipostage. Utilisé sur une base constante, le logo acquerra bientôt une bonne notoriété et transmettra aux conducteurs et conductrices du Nouveau-Brunswick le fait qu'il existe un organisme qui veille à leurs besoins.

### **b. Ordonnance d'une réduction substantielle des tarifs de l'indemnisation directe – dommages matériels concernant les véhicules de loisirs pour la Facility Association (FA)**

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les tarifs de l'indemnisation directe – dommages matériels ont été présentés pour les véhicules commerciaux et véhicules divers, lesquels incluaient les motocyclettes, les véhicules tout-terrains et les cyclomoteurs. Cette protection permet aux compagnies d'assurances de faire réparer rapidement le véhicule d'un consommateur lorsque celui-ci est impliqué dans un accident « sans responsabilité ».

Au cours du printemps, des préoccupations concernant l'utilisation des véhicules de loisirs ont été identifiées durant les journées portes ouvertes et par le défenseur du consommateur en matière d'assurances. L'arrivée de la garantie de l'indemnisation directe – dommages matériels a provoqué un choc sur les tarifs pour les conducteurs de motocyclettes sans expérience. On a identifié que les tarifs de l'indemnisation directe – dommages matériels avaient causé une augmentation inattendue des primes.

Suite à une investigation plus approfondie et en collaboration avec la FA, la CANB a ordonné en août 2006, une réduction substantielle allant jusqu'à 90 p. 100 sur les tarifs de l'indemnisation directe – dommages matériels pour les véhicules de loisirs des clients de la FA. Cette réduction était rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2006.

### **c. Processus de dépôts de tarifs pour véhicules de tourisme, véhicules commerciaux et véhicules divers**

Le 15 septembre a été choisi encore une fois comme date à laquelle les compagnies d'assurance automobile faisant affaire au Nouveau-Brunswick devaient déposer leurs propositions de tarifs touchant les véhicules de tourisme pour 2007.

Notez qu'avant les dépôts de demandes de l'automne, la Commission avait fait appel à l'opinion professionnelle de PricewaterhouseCoopers (PwC) pour savoir à quel taux devraient se situer les tarifs d'assurance au Nouveau-Brunswick pour 2007.

Le 15 mars est la nouvelle date d'échéance pour toutes les compagnies d'assurances faisant affaire au Nouveau-Brunswick concernant leurs dépôts de demande pour les véhicules commerciaux et véhicules divers. La Commission a reconnu les nombreux avantages de cette nouvelle approche. Elle permettait à la Commission et à l'industrie :

- de répartir la somme de travail pour les différentes classifications de véhicules sur plusieurs séances de dépôt de demandes
- de concentrer davantage son attention sur les classifications spécifiques de véhicules afin d'assurer l'équité et l'uniformité
- d'évaluer avec plus de précision l'information présentée afin d'établir des tarifs raisonnables pour toutes les parties concernées

Les types de véhicules inclus dans ces demandes comprennent : taxis, véhicules de livraison, VTT, autobus, caravanes motorisées, semi-remorques, motocyclettes, motoneiges, etc.

Veillez prendre note que ce ne sont pas toutes les compagnies qui souscrivent des polices d'assurance pour véhicules de tourisme, véhicules commerciaux et véhicules divers.

#### **d. Nouveaux tarifs d'assurance automobile, véhicules de tourisme, pour les consommateurs du Nouveau-Brunswick**

Le 9 novembre, la CANB a émis 43 décisions à propos de compagnies souscrivant de l'assurance pour voitures de tourisme au Nouveau-Brunswick. Pour celles qui souscrivent de l'assurance automobile à risque normal dans la province, la réduction globale moyenne de tarif proposée pour 2006 serait de 7,6 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

À la suite de l'entente entre le gouvernement et l'industrie, la CANB a émis 43 amendements aux décisions tarifaires de véhicules de tourisme approuvées pour 2007. L'entente exigeait une réduction supplémentaire des tarifs globaux moyens pour donner un total cumulé de 13,5 p. 100 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007. Les nouveaux règlements en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2007 exigeront que le sexe soit supprimé comme critère de tarification pour toutes les classifications de véhicules. En outre, la Commission travaillera avec le gouvernement et l'industrie à mettre en place toute modification aux territoires de tarification existants.

#### **e. Décision de procéder à l'examen de tous les dépôts de demandes de la Facility Association par le biais d'audiences publiques**

En 2006, la décision a été prise de traiter tous les dépôts de demandes de la FA par le biais d'une audience publique dans un avenir prévisible. La Commission estimait qu'à titre d'assureur de dernier recours dans la province, la FA devait être assujettie à un examen plus approfondi.

Le 12 décembre 2006, une audience publique a été tenue afin d'examiner les tarifs de 2007 et les règles de tarification proposées pour l'assurance de voitures de tourisme de la FA dans la province du Nouveau-Brunswick. Durant l'audience, qui a duré une journée, le défenseur du consommateur en matière d'assurances était présent à titre d'intervenant.

Le 20 décembre 2006, la Commission a émis une décision ordonnant à la FA de réduire ses tarifs. Suite à l'entente gouvernementale avec l'industrie, la FA a, en outre, supprimé le sexe comme critère de tarification pour ses clients. L'impact, lequel incluait la suppression du sexe comme critère de tarification, a eu pour effet une réduction globale moyenne de 14,2 p. 100.

La Facility Association est une association de toutes les compagnies d'assurance automobile faisant affaire au Nouveau-Brunswick. La FA appointe ses membres à titre d'assureurs nominaux pour la conduite de ses affaires dans la province. Le mandat de la FA est d'assurer la disponibilité de l'assurance automobile à tous les propriétaires et exploitants de véhicules automobiles qui autrement auraient de la difficulté à obtenir de l'assurance. On se réfère à elle en tant qu'« assureur de dernier recours ». La population de la FA compte environ 2,5 p. 100 du marché, lequel se traduit par cinq p. 100 des primes totales sur le marché du Nouveau-Brunswick.

#### **f. La Commission abordera la question de la confidentialité**

La question de la confidentialité à l'égard des dépôts de tarifs a été une fois de plus soulevée en 2006. La CANB est liée par la *Loi sur les assurances*, laquelle stipule : le coût et autres renseignements confidentiels demeurent non divulgués « à moins que dans l'opinion de la Commission leur publication ou divulgation ne soit nécessaire dans l'intérêt public » (s.19.61 *Loi sur les assurances*).

Dans l'intérêt de la transparence du processus, la CANB prévoit tenir une audience générale en 2007 afin de recevoir les argumentations sur cette question. Le processus qui régira les dépôts de demandes futurs sera basé sur les résultats de cette audience.

**Veuillez prendre note : prière de vous référer à l'annexe A pour la liste complète des changements de tarifs pour voitures de tourisme approuvés par la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick en 2006.**

## **V. LA COMMISSION**

Le principal objectif de la Commission est d'agir à titre de tribunal administratif quasi judiciaire pour la réglementation de l'assurance automobile dans la province du Nouveau-Brunswick. Ce processus est réalisé par la tenue d'audiences publiques destinées à examiner les demandes déposées par les compagnies offrant de l'assurance pour véhicules de tourisme, véhicules commerciaux et véhicules divers.

Au 6 décembre 2006, la CANB comptait les 8 membres ci-après :

Nom (par ordre alphabétique)	Emplacement	Titre
Paul D'Astous	Saint John	Président
Joanne Cowan-McGuigan	Rothsay	Membre
Anna Guimond	Edmundston	Membre
Émilien LeBreton	Néguac	Membre
Don Lusby	Moncton	Membre
Guildard Pelletier	St-Léonard	Membre
Richard Tingley	Fredericton	Membre
Elsie Wayne	Saint John	Membre

La Commission complète s'est réunie trois fois en 2006 : la première, lors de son assemblée annuelle; la deuxième, au cours d'une séance de formation de deux jours et de la tenue d'une audience publique sur les tarifs de véhicules de tourisme d'IAO; et la troisième pour une audience publique concernant la Facility Association. Des panels individuels composés de membres de la CANB se sont réunis sur une base régulière afin d'examiner diverses demandes.

Un vice-président et quatre nouveaux membres ont été respectivement nommés par le ministre de la Justice à compter du 7 décembre 2006. Vincent Duff de Hampton agira à titre de nouveau vice-président pour un mandat de trois ans. Les quatre nouveaux membres sont : Ferne Ashford, Fredericton; Gerard Hall, Bois-Gagnon; Al Kavanaugh, Riverview et James Mockler, Hanwell. Ils sont également nommés pour des mandats de trois ans.

La Commission désire souligner le travail assidu et la conscience professionnelle de ces membres qui nous ont quittés. Tous et toutes ont contribué de manière durable à l'amélioration de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick.

#### *Président et chef de la direction*

Le président a la responsabilité d'appliquer la *Loi sur les assurances* et est responsable du rendement global et de la direction de la Commission. Le président est également le chef de la direction (PDG) de la Commission.

## **VI. OPÉRATIONS DE LA CANB**

La CANB tient un bureau à Saint John et employait à plein temps un personnel de 8 membres hautement qualifiés et expérimentés en 2006.

Liste des membres du personnel	
Paul D'Astous	président et chef de la direction
C. Kevin Duff	directeur des opérations et secrétaire de la Commission
Rachel Ahrens	adjointe de direction
Lisa Ferguson	directrice des communications
Kelly Ferris	secrétaire adjointe de la Commission et directrice, Services d'assurance
Tina Jacob Hansen	directrice, Services de soutien administratif
Ning Li	adjoint d'actuariat
Erin Tait	adjointe administrative

## Annexe A :

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick  
Résumé des décisions concernant les tarifs de 2006

<b>Compagnie</b>	<b>Classification(s)</b>	<b>Date(s) de(s) décision(s) Les dates ci-dessous reflètent le moment de la décision et non de l'entrée en vigueur du nouveau tarif. Les dates d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs varient selon les décisions.</b>	<b>Changement(s) moyen(s) Ces changements sont uniquement des moyennes et ne prennent pas en compte les circonstances ou les polices individuelles.</b>
Allstate du Canada, compagnie d'assurance	Voitures de tourisme	1) 18 mai 2006 2) 9 nov. 2006	-0,66 % -18,35 %
Aviva Compagnie d'Assurance du Canada	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-11 %
Assurance AXA Canada	Voitures de tourisme	1) 18 mai 2006 (Intégration des polices de La Citadelle) 2) 9 nov. 2006	-5,87 % -1,7 %
CAA Insurance Company (Ontario)	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-10,6 %
Chubb du Canada Compagnie d'Assurance	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	Reprise d'activité sur le marché
Compagnie d'assurance générale Co-operators	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-8,06 %
Compagnie d'assurance Coseco	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-1,1 %
Compagnie d'assurance générale CUMIS	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-1,1 %
(La) Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-4,24 %

Échelon Compagnie d'assurances générale	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-4,5 %
Economical, Compagnie mutuelle d'assurance	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-2,7 %
Compagnie d'assurance Elite	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-1,4 %
Federal Insurance Company	Voitures de tourisme		Entrée initiale sur le marché
la Federated, Compagnie d'assurance du Canada	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-6,1 %
La Fédération, Compagnie d'assurances du Canada	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-7,9 %
IAO Actuarial Consulting Services Inc.	Voitures de tourisme	31 août 2006	-11,60 %
Compagnie d'assurance ING du Canada	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-5,19 %
ING Novex Compagnie d'assurance du Canada	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-4,05 %
Insurance Company of Prince Edward Island	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	Reprise d'activité sur le marché
Compagnie canadienne d'assurances générales Lombard	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-8,4 %
Compagnie d'assurance Lombard	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-8,4 %
Compagnie d'Assurance Mitsui Sumitomo Limitée	Voitures de tourisme		Reprise d'activité sur le marché
Pafco, compagnie d'assurance	Voitures de tourisme	1) 19 avril 2006 2) 9 nov. 2006	-7,8 % -9,95 %
Compagnie d'assurance, Pembridge	Voitures de tourisme	1) 18 mai 2006 2) 9 nov. 2006	-1,16 % -21,22 %
(La) Personnelle, compagnie d'assurances	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-2,63 %
Perth, Compagnie d'Assurance	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-0,9 %

Portage La Prairie Mutual Insurance Company	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-16 %
Primum compagnie d'assurance	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-8,6 %
Promutuel Gaspésie - Les Iles	Voitures de tourisme	1) 5 juin 2006 2) 9 nov. 2006	Dépôt initial, adopte IAO Adopte IAO -11,6 %
Promutuel Témiscouata	Voitures de tourisme	1) 5 juin 2006 2) 9 nov. 2006	Dépôt initial, adopte IAO Adopte IAO -11,6 %
Assurances RBC	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-10 %
Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-3 %
Scottish & York Insurance Company Limited	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-11 %
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-7,2 %
La Souveraine, compagnie d'assurance générale	Voitures de tourisme	1) 15 juin 2006 2) 15 nov. 2006	Reprise d'activité sur le marché -20,60 %
State Farm Mutual Automobile Insurance Company	Voitures de tourisme	1) 18 mai 2006 Plan A Plan B 2) 9 nov. 2006 <u>Plan A</u> <u>Plan B</u>	-6,9 % -4,1 % -2,0 % -1,6 %
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-6,0 %
Tokio Maritime & Nichido Incendie Compagnie d'Assurances Ltée	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-8,4 %
Compagnie d'Assurance Traders Générale	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-5,4 %
Compagnie d'assurance Trafalgar du Canada	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-5,38 %

Unifund, Compagnie d'assurance	Voitures de tourisme	1) 19 mai 2006	-7,2 %
		2) 9 nov. 2006	-2,5 %
United General Insurance Corporation	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-10,6 %
Waterloo, Compagnie d'assurance	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-1,9 %
Compagnie Mutual d'Assurance Wawanesa	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-7,89 %
Compagnie d'Assurance Zenith	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-7,3 %
Zurich compagnie d'assurances	Voitures de tourisme	9 nov. 2006	-8,5 %

29 dépôts de demandes commerciaux

50 dépôts de demandes divers

15 dépôts de demandes interurbains



**Annexe B :**

Commission des assurances du Nouveau-Brunswick  
États financiers vérifiés de l'exercice financier 2005-2006  
(au 31 mars 2006)





Peter G. Gaulton Professional Corporation  
Comptable agréé  
74 rue Adelaide  
Saint-Jean (N.-B.)  
E2K 1W5

Bureau: (506) 634-7393  
Télec.: (506) 652-8618

Maison: (506) 634-7609  
Courriel: gaultonp@nbnet.nb.ca

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick,

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2006 ainsi que l'état des résultats d'exploitation et des surplus et l'état de la situation financière pour la période terminée. Les états financiers sont sous la responsabilité de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers fondée sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que ma vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. Une vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la Commission ainsi qu'une appréciation de la présentation dans l'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses activités pour la période terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Saint John Nouveau-Brunswick  
22 juin 2006

  
Comptable agréé

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

En date du 31 mars 2006

	2006	2005
<b>Actif</b>		
À court terme:		
Encaisse	\$ 785,458	\$ 1,020,189
CPG Banque Scotia (1 an encaissable; 3,25 %)	600,000	600,000
Intérêts courus à recevoir	6,186	5,376
Taxe de vente harmonisée récupérable	38,258	45,193
Charges payées d'avance	9,223	1,800
	<u>1,439,125</u>	<u>1,672,558</u>
Immobilisations (note 3)	142,191	129,007
Moins: amortissement cumulé	(50,386)	(24,242)
	<u>91,805</u>	<u>104,765</u>
	<u>\$ 1,530,930</u>	<u>\$ 1,777,323</u>
<b>Passif</b>		
À court terme:		
Comptes créditeurs et charges à payer	\$ 74,012	\$ 52,429
Déductions des employés à payer	20,171	17,542
Prêt de la province du N.-B. à payer	-	500,000
Obligation de location-acquisition-portion courante (note 4)	6,779	6,076
Évaluations reportées (note 7)	1,425,657	1,190,187
	<u>1,526,619</u>	<u>1,766,234</u>
À long terme:		
Obligation de location-acquisition (note 4)	4,311	11,089
	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Surplus</b>	<u>\$ 1,530,930</u>	<u>\$ 1,777,323</u>
Engagement (note 6)		

Approuvé par la Commission:



Président



Membre du comité de vérification

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État des résultats d'exploitation et des surplus

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2006

(chiffres correspondants de la période du 1 octobre 2004 au 31 mars 2005)

	2006	2005
<b>Rentrées de fonds</b>		
Évaluations	\$ 1,268,039	\$ 617,710
Intérêts	14,633	2,671
Virement provenant de La commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick	43,421	-
	<u>1,326,093</u>	<u>620,381</u>
<b>Débours</b>		
Salaires et avantages sociaux	450,996	208,040
Intérêt et frais bancaires	3,037	1,050
Frais de déplacement	56,274	28,544
Publicité	3,186	5,501
Indemnité journalière pour membres de la Commission	26,950	24,750
Rémunération pour membres de la Commission	46,250	22,500
Services d'actuariat	450,108	231,969
Location	105,679	26,900
Amortissement de l'exercice	33,860	24,242
Frais de bureau	11,343	2,899
Services professionnels	63,906	22,525
Formation	6,277	5,974
Services architecturaux	-	5,029
Télécommunications	10,363	4,356
Biens de location	6,765	5,973
Campagne de sensibilisation au public	35,807	-
Assurance	909	-
Services informatiques	10,185	-
Divers	4,198	129
	<u>1,326,093</u>	<u>620,381</u>
Excédent des rentrées sur les débours, représentant un surplus à la fin de l'exercice	\$ NIL	\$ NIL

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

État de l'évolution de la situation financière

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2006

(chiffres correspondants de la période du 1 octobre 2004 au 31 mars 2005)

	2006	2005
Flux de trésorerie provenant de (utilisé au cours de):		
Opérations		
Excédent des rentrées sur les débours	\$ -	\$ -
Élément ne comportant pas une charge décaissée		
Amortissement de l'exercice	33,860	24,242
	33,860	24,242
Baisse (hausse) des comptes débiteurs	(810)	(5,376)
Baisse (hausse) de TVH récupérable	6,935	(45,193)
Baisse (hausse) des charges payées d'avance	(7,423)	(1,800)
Hausse (baisse) des comptes créditeurs	21,583	52,429
Hausse (baisse) des déductions des employés à payer	2,629	17,542
Hausse (baisse) de l'obligation de location-acquisition	(6,075)	17,165
Hausse (baisse) du prêt exigible	(500,000)	500,000
Hausse (baisse) du produit comptabilisé d'avance	235,470	1,190,187
	(213,831)	1,749,196
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations	(35,527)	(129,007)
Produits des mises en disposition des immobilisations	14,627	-
Achat de CPG de la Banque Scotia	(1,100,000)	(600,000)
Certificats de placement garanti remboursés	1,100,000	-
	(20,900)	(729,007)
Hausse (baisse) d'encaisse	(234,731)	1,020,189
Encaisse, début d'année	1,020,189	-
Encaisse, fin d'année	\$ 785,458	\$ 1,020,189
Intérêt payé au cours de l'exercice	\$ 1,588	\$ 851

Voir les notes accompagnant les états financiers

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2006

## 1. But de l'organisme

Exécutoire le 15 octobre 2004, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick a commencé à assumer ses responsabilités à l'égard des compagnies offrant de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Les opérations de la Commission ont débuté le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

La commission est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149(1)(d) de la Loi canadienne de l'impôt sur la revenu et recouvre 100 p. 100 de la taxe de vente harmonisée (TVH) payée. La TVH n'est pas prélevée sur les évaluations pour les compagnies d'assurances.

## 2. Principales conventions comptables

### (a) Méthode comptable:

La Commission suit la méthode du report pour les rentrées de fonds. Les rentrées de fonds affectés sont considérées comme revenu pour l'exercice durant lequel les dépenses afférentes sont imputables. Les rentrées de fonds non affectés sont considérées comme un revenu lorsqu'elles sont encaissées ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que l'encaissement soit raisonnablement assuré.

### (b) Immobilisations:

Les immobilisations sont inscrites à leur coût historique. L'amortissement est calculé en ligne droite sur 5 ans sur tous les actifs sauf pour l'équipement à contrat de location-acquisition. L'équipement à contrat de location-acquisition est amorti sur une base annuelle d'un montant égal au principal des remboursements de la dette à long terme.

## 3. Immobilisations

		2006		2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	\$ 52,836	\$ 19,492	\$ 33,344	\$ 35,938
Logiciels	2,010	608	1,402	824
Équipement à contrat de location-acquisition	19,508	8,418	11,090	17,166
Véhicules	20,161	4,032	16,129	17,634
Mobilier et agencements	47,676	17,836	29,840	33,203
	<b>\$ 142,191</b>	<b>\$ 50,386</b>	<b>\$ 91,805</b>	<b>\$ 104,765</b>

# Commission des assurances du Nouveau-Brunswick

Notes accompagnant les états financiers

Pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2006

---

## 4. Obligation en vertu du contrat de location-acquisition

Ci-dessous est présenté un échéancier des paiements minimaux exigibles en vertu du contrat de location-acquisition, expirant en octobre 2007, ainsi que le solde de l'obligation.

2007	7,664
2008	<u>4,471</u>
	12,135
Moins:montant représentant l'intérêt à un taux de 11,002 %	<u>(1,045)</u>
Solde de l'obligation	11,090
Moins:portion courante	<u>(6,779)</u>
	<u>\$ 4,311</u>

## 5. Avantages sociaux futurs des employés

Régime de retraite :

La Commission et ses employé(e)s participent à un régime de retraite à prestation contributive administré par la province du Nouveau-Brunswick et la Loi sur la pension de la fonction publique. Le régime fournit des pensions aux employé(e)s du gouvernement provincial et certaines sociétés et organismes d'État basées sur les états de service et le salaire moyen des cinq meilleures années successives. Les frais pour ce régime de retraite sont équivalents à la contribution annuelle de 24 948 \$. Tout manque à gagner dans le financement de ce régime est garanti par la province du Nouveau-Brunswick, laquelle parraine ce régime.

## 6. Engagement

La Commission a négocié un contrat de location-exploitation de ses bureaux pour une période de 5 ans débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les paiements annuels minimums au titre de ce contrat de location totalisent environ 100 000 \$.

## 7. Évaluations reportées

Les dépenses de la Commission sont financées à 100 p. 100 par les compagnies qui vendent de l'assurance automobile au Nouveau-Brunswick. Annuellement, en avance sur l'exercice financier à venir, la Commission prépare un budget de dépenses et évalue chaque compagnie en se basant sur sa proportion des primes d'assurance automobile souscrites dans la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année précédente. Les évaluations reportées représentent les évaluations facturées d'avance aux compagnies d'assurance basées sur les dépenses budgétées plus ou moins les redressements entre les dépenses budgétées et les dépenses encourues telles que déterminées à la fin de l'exercice financier.

## 8. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif et sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période visée. De par leur nature, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.